

L'Info



D'EST EN OUEST



Yamaska

Volume 17 - Numéro 10

Décembre 2021—janvier 2022

Madame la mairesse, Diane De Tonnancourt,
Madame la conseillère, Danielle Proulx,
Messieurs les conseillers, Richard Thérault, François Martin, Léo-Paul Desmarais,
Martin Joyal et Alain Crévier souhaitent que la magie des Fêtes
remplisse le cœur de tous les maskoutains tout au long de la prochaine année.



Crédit photo : © Sophie Caron

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

Vendredi 8h à 12h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt	450 789-2897
mairesse@yamaska.ca	450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1)	450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com	

François Martin (Poste #2)	450 808-2024
fmartinec@hotmail.com	

Richard Thérout (Poste #3)	450 789-0129
richard.theroux@bell.net	

Léo-Paul Desmarais (Poste #4)	450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com	

Martin Joyal (Poste #5)	450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com	

Alain Crevier (Poste # 6)	450 789-3427
acreviercpa@gmail.com	

Direction générale :

Suzanne Francoeur	450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca	

Pour information générale: info@yamaska.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
21 janvier 2022

Prochaine parution :
1^{er} février 2022

Mot de la Mairesse

Année 2022, année de tous les espoirs...

Avec l'année 2021 qui se termine et la résurgence des cas de COVID un peu partout dans le monde, il pourrait être facile de broyer du noir mais je crois que nous nous dirigeons vers la fin de cette période de pandémie. Avec les moyens qui ont été pris pour améliorer la situation, on peut penser que ceux-ci finiront par porter fruit si nous poursuivons les efforts demandés pour nous en sortir.



Le conseil municipal a, quand même, pu accomplir de beaux projets en 2021. Des travaux d'infrastructures importants ont été réalisés, dans les délais et selon les budgets établis au départ. Une autre section de la vieille conduite d'aqueduc longeant la route 132, à proximité du village, sera remplacée en 2022. Nous espérons que tous ces travaux permettront une meilleure alimentation en eau potable pour les prochaines années dans la mesure où la pression qui entre dans notre réseau reste stable durant les périodes de canicule. Notre ingénieur travaille à trouver des solutions durables pour contrer ces situations. Dans un autre ordre, nous avons également amélioré les installations dans nos parcs de loisirs pour mieux répondre aux besoins des citoyens. À ce niveau, d'autres constructions seront érigées au parc Léo-Guilbault en 2022 pour les utilisateurs des installations sportives en place.

Pour accomplir les travaux qui ont été réalisés et pour effectuer ceux qui sont à venir, il faut compter sur une équipe en place qui travaille ensemble. Je remercie donc, tous nos employés municipaux et la direction générale pour leur professionnalisme. Merci également aux membres du conseil municipal pour leur appui et leur implication au mieux-être de notre communauté! Finalement, Merci à vous, chers concitoyennes et concitoyens pour la confiance accordée durant la dernière période électorale!

En terminant, je vous adresse, en mon nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, mes meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour la prochaine année 2022 qui s'annonce. Que cette période en soit une qui vous apporte la prospérité et le bonheur d'être enfin réunis en famille et avec vos amis!

Joyeux Noël et Bonne Année à tous!

Diane De Tonnancourt

Mairesse de Yamaska



Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirent effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres, doit obtenir préalablement un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en communiquant avec l'inspecteur, M. Michel Bradner, au téléphone 450 789-2489, par courriel : permis@yamaska.ca ou en utilisant le site Internet de la Municipalité de Yamaska, yamaska.ca.

Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la commission de protection du territoire du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.



Calendrier des séances du Conseil municipal 2022

Le 18 janvier 2022	(3 ^e mardi)	Le 5 juillet 2022	(1 ^{er} mardi)
Le 8 février 2022	(2 ^e mardi)	Le 16 août 2021	(3 ^e mardi)
Le 8 mars 2022	(2 ^e mardi)	Le 13 septembre 2022	(2 ^e mardi)
Le 5 avril 2022	(1 ^{er} mardi)	Le 18 octobre 2021	(3 ^e mardi)
Le 3 mai 2022	(1 ^{er} mardi)	Le 8 novembre 2122	(2 ^e mardi)
Le 7 juin 2022	(1 ^{er} mardi)	Le 6 décembre 2122	(1 ^{er} mardi)



Nouvelles du Conseil municipal d'octobre 2021

- ◆ Fonds régions et ruralité (FRR) dépôt d'un projet : Construction de trois (3) abris au parc Léo-Théroux ;
- ◆ Autorisation d'appel d'offres pour le projet de construction du Pavillon communautaire adjacent au bâtiment communautaire ;
- ◆ Autorisation de paiement - Travaux de surveillance de diverses rues à LD Services et Consultants (Programme de subvention FIMEAU) ;
- ◆ Autorisation de paiement -Travaux d'infrastructures de diverses rues à Excavation McBM inc. (Programme de subvention FIMEAU) ;
- ◆ Autorisation de paiement -Travaux d'infrastructures sur Marie-Victorin Ouest à Excavation McBM inc. (Programme de subvention FIMEAU) ;
- ◆ Évaluation des bâtiments principaux au niveau assurances ;
- ◆ Embauche d'un coordonnateur aux loisirs (M. Luc Léger) ;
- ◆ Rémunération pour l'usage du cellulaire – Modification et/ou uniformisation ;
- ◆ Réparation de la cabane des loisirs au parc Léo-Théroux – Octroi de contrat ;
- ◆ Réparation du toit du garage municipal – Octroi de contrat ;
- ◆ Sûreté du Québec : identification des Priorités d'actions 2022 ;
- ◆ Octroi de contrat à LB Infra Conseils inc. relatif à la préparation des plans et devis et autorisations requises en ce qui concerne le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 132, entre le rang Saint-Louis et la rue Cardin dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- ◆ Octroi de contrat à ARP Services Techniques inc. relatif au relevé technique en ce qui concerne le remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 132, entre le rang Saint-Louis et la rue Cardin dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- ◆ Programmation révisée de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 ;
- ◆ Dérogation mineure #DM-2021-10 – Demande d'un projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage détaché au 126, rang du Bord-de-l'eau Est ;
- ◆ Dérogation mineure #DM-2021-11 – Demande pour permettre de régulariser une marge de recul d'un bâtiment accessoire de type grange détachée moindre que le règlement de zonage au 345, rang du Bord-de-l'eau Ouest ;
- ◆ Dérogation mineure #DM-2021-12 – Demande pour un projet de construction sur le lot 5 078 590 ;
- ◆ Demande d'appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ au 60, rang Sainte-Catherine ;
- ◆ Location d'heures de glace – Centre récréatif de Saint-David.

Spectacle virtuel



Comment recevoir votre spectacle gratuit:

1-Faire parvenir nom et adresse par courriel au loisirs@yamaska.ca avant le 10 décembre 2021.

2- Vous recevrez un lien internet par courriel, qui vous permettra de voir le spectacle de la part de la municipalité

Tirage d'un gros bas de Noël géant rempli de surprises parmi les familles participantes

NUMÉROS DE CIRQUE ET MAGIE

Le Père Noël fait appel au Lutin Farfouille afin de retrouver l'étoile brillante. Malgré ses craintes, Farfouille acceptera cette mission. Accompagnez ce courageux lutin et découvrez des personnages attachants tout au long de sa quête.

pour les jeunes de Yamaska, âgés de 12 ans et moins.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT RM-2017 SUR LE DÉNEIGEMENT

Article 6.1.16

Constitue une nuisance et est passible de la peine édictée dans le présent chapitre, le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer de la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, sur l'un ou l'autre des endroits suivants ou de l'une ou l'autre des façons suivantes :



Dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les fossés et cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers, sentiers pédestres, pistes cyclables ou multifonctionnelles, promenades, trottoirs et terre-pleins, dans un parc ou stationnement à l'usage du public ainsi que dans tout autre endroit public;

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent chapitre commet une infraction et est passible, en outre des frais :

- S'il s'agit d'une personne physique :

Pour une première infraction, d'une amende de 125 \$, en cas de récidive : 250 \$

- S'il s'agit d'une personne morale :

Pour une première infraction, d'une amende de 250 \$, en cas de récidive : 500 \$



Société protectrice des animaux de Drummond
1605, rue Janelle
Drummondville (Québec) J2C 5S5
Courriel : info@spad.ca

Pour toutes informations concernant les animaux : spad.ca

Pour signaler un chien perdu, trouvé ou décédé. Vous devez composer le numéro sans frais : **1 855 472-5700** ou remplir le formulaire en ligne : spad.ca/services/perdus-ou-trouves/

Vous avez un problème avec un animal de la faune urbaine? (mouffette, raton laveur, etc.) Veuillez communiquer avec la SPAD et ils vous informeront de la procédure. Ce type de service est à vos frais.



**DU 15 NOVEMBRE AU 15 AVRIL
INCLUSIVEMENT**

**STATIONNEMENT DE NUIT
EN PÉRIODE HIVERNALE**



**Il est interdit de stationner ou d'immobiliser
son véhicule sur le chemin public entre
1 h00 à 6 h 00 et ce, sur tout le territoire**



LA PROPRETÉ À YAMASKA,

L'AFFAIRE DE TOUS!



**ALERTES
MUNICIPALES**

**INSCRIVEZ-VOUS,
C'EST GRATUIT!**

Recevez les alertes municipales
où vous le désirez, selon
vos besoins



collectes
domestiques



avis d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris d'aqueduc



risque
d'inondation



avis
important



déneigement



indice
de feu

et plus encore!

INSCRIVEZ-VOUS

yamaska.alertesmunicipales.com

450 789-2489

**La Source est une maison d'aide et d'hébergement pour femmes violentées ou en difficulté
avec ou sans enfants.**

Vous pouvez rencontrer l'intervenante *Mylène* attitrée à la Municipalité dans un
endroit à proximité et en toute confidentialité

Vous pouvez communiquer avec elle soit par téléphone au
450 743-2821 ou par courriel : rdv.ext@outlook.com



Guignolée 2021

Cette année, nous continuons avec la formule des dons en argent et par chèque qui seront amassés pour la Guignolée 2021. Nous vous invitons à faire parvenir vos dons au bureau municipal, soit par la poste ou en les déposant dans la boîte extérieure au 100, rue Guilbault. Des tirelires seront également déposées dans les commerces de Yamaska. Une GUIGNOLÉE DE RUE aura lieu sur le territoire le SAMEDI 4 DÉCEMBRE 2021 entre 11h et 14h.



Des certificats cadeaux seront distribués uniquement aux familles de Yamaska, en difficulté, inscrites préalablement au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu. Soyons généreux !!!

FADOQ

Décembre est à nos portes et l'âge d'or pense aux Fêtes! N'oubliez pas le banquet de Noël et l'activité aura lieu le vendredi 17 décembre à la salle Léo-Théroux à compter de 17h30. Un souper chaud sera servi et le tout se déroulera dans le respect des normes sanitaires et le passeport sera exigé pour tous! Veuillez confirmer votre présence en acquérant vos billets auprès des membres du Conseil d'administration de l'âge d'or.



Le coût des billets est de 29\$ pour les membres et de 32\$ pour les non-membres. Aucun billet ne sera vendu à la porte. Bienvenue à tous!

Nous vous présentons le nouveau Conseil d'administration 2021-2022:

- * Mme Nicole Benoit, présidente;
- * Mme Cécile Pepin, vice-présidente;
- * Mme Nancy Morinville, trésorière;
- * Mme Francine Laplante, secrétaire;
- * M. Michel Benoit, directeur;
- * M. Raymond Pepin, directeur;
- * M. Léo Arel, directeur.



Il est à noter que nous prendrons une pause de nos activités à partir du 14 décembre et nous reprendrons le mardi 18 janvier 2022.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous un joyeux temps des Fêtes!

Que l'année 2022, vous apporte de la santé, du bonheur et de l'Amour!

Nicole Benoit

Présidente



Horaire des célébrations religieuses pour Noël et Jour de l'An

Messes de Noël 2021 :

Vendredi 24 décembre :

16h00 : Saint-Gérard-Majella,

19h00 : Saint-David,

21h00 : Yamaska – Cantiques de Noël 30 minutes avant.

Samedi 25 décembre à 10h00 à Yamaska

Dimanche 26 décembre à 10h00 à Yamaska

Messes du Jour de l'An

Vendredi 31 décembre 16h00 à Saint-Gérard-Majella

Samedi 1^{er} Janvier 2022 :

9h30 à Yamaska ;

10h45 à Saint-David

Dimanche 2 janvier à 9h30 à Yamaska.

Aux messes de la fin de semaine du 18-19 décembre, il y aura une célébration du pardon avec absolution communautaire du pardon.

Assemblée des paroissiennes et paroissiens dimanche 12 décembre

Dimanche le 12 décembre, immédiatement après la messe de 10h45 à l'église de Saint-David, il y aura une assemblée des paroissiennes et paroissiens de la paroisse Saint-Michel, comprenant les communautés chrétiennes de Saint-Gérard-Majella, Saint-David et Yamaska. À cette assemblée, il y aura élections de nouveaux marguilliers et vote sur le montant alloué de la couverture d'assurances des édifices religieux de la Fabrique (églises de Yamaska, Saint-David et presbytère de la paroisse.) Tout adulte catholique habitant le territoire de la paroisse peut être marguillier de la paroisse.



Règlementation au sujet des cimetières.

Le Gouvernement du Québec, via l'Office de protection du consommateur, a demandé de mettre à jour la réglementation des cimetières de paroisse ainsi de clarifier les conditions de location de lots et coût d'entretien des dits lots. La réglementation a reçu l'approbation de l'évêque de Nicolet. Pour 2021-2022, le coût d'entretien d'un lot pour les trois cimetières est de 30\$.

Opération dîme 2021-2022 chauffage des deux églises.

Les campagnes de souscription pour la dîme 2021-2022 et la campagne de souscription pour le chauffage des églises de Saint-David et Yamaska se déroulent bien. Merci à toutes et tous!



Lionel Émard, ptre-curé



Bon anniversaire à :

Mme Marie-Blanche MacClure

31 décembre 1922 (93 ans)



De l'aide pour traverser les moments les plus difficiles.

450-746-0303 | 1-866-APPELLE

Centre de crise - Centre de prévention du suicide Pierre-De Saurel
120, chemin Ste-Anne
Sorel-Tracy (Québec)
J3P 1J8



RÉTROSPECTIVE de la dernière année

Au cours de l'année 2021, l'Association **féministe** d'éducation et d'action sociale a mené de front plusieurs actions.

- Réunions virtuelles, pandémie oblige;
- Valorisation du travail invisible, proches aidantes et proches aidants;
- Conférences, charges mentales des femmes immigrantes;
- Réforme du droit de la famille, les **enfants d'abord**, familles d'aujourd'hui et de demain;
- Nouvelles règles d'ouverture, relatives à l'octroi de droits aux conjoints de fait, attendues depuis si longtemps;
- Démarches auprès des instances décisionnelles pour faire reconnaître officiellement la journée du travail invisible, le 1^{er} mardi d'avril, dès 2022;
- Lettre ouverte pour la parité, adressée au Premier Ministre du Québec, dossiers politiques prioritaires en matière d'égalité pour 2022;
- Changement de dénomination sociale pour « **féministe en remplacement de féminine** »;
- Violence familiale, conjugale, agressions sexuelles, meurtres gratuits etc...



La force de l'égalité



En novembre, rencontres en présentiel



Le mercredi 3 novembre, à l'église de Yamaska, le pharmacien David Gauthier nous a éclairés sur plusieurs points concernant la santé. Y ont participé 37 personnes et plusieurs prix ont été offerts.

Au moment d'écrire ces lignes, les membres du CA sont à organiser la fête du Noël-Afeas pour le dimanche 28 novembre au midi à l'Érablière Durocher. L'après-midi sera festif et agrémenté avec la Tournée du bonheur. Sera aussi tenue la cérémonie du «*ruban blanc*» en symbole du **Non à la Violence!** Nous osons croire que vous passerez d'heureux moments!

Grande tendance, tissage au métier

Vous avez le goût de découvrir une nouvelle passion? Venez apprendre et vous démarquer des produits commerciaux, en confectionnant vos propres créations. N'hésitez pas, ça se passe à l'atelier de tissage de l'Afeas Yamaska! Pour information : 450 789-2175



L'année qui s'achève aura été éprouvante à plusieurs égards. Nos vies et nos habitudes ont été, du jour au lendemain, bouleversées par la pandémie. Notre capacité d'adaptation, notre patience et notre détermination ont été mises à l'épreuve. Le plus chaleureux des **MERCIS À VOUS**, membres et conjoints, pour votre continuel soutien et précieuse collaboration!

La période des fêtes se pointent déjà, au nom de toutes les membres du conseil d'administration, permettez-moi de vous offrir nos meilleurs vœux.

Que la beauté de Noël vive en vos cœurs!

Que l'année 2022 soit chaleureuse et comblée d'Amour, de Paix et de SANTÉ!

Diane Bibeau
Présidente



ROMANS ADULTES

Le vent en parle encore, de Michel Jean

Femme forêt, d'Anaïs Barbeau-Lavalette

Sémi, d'Aki Shimasaki

1542 La colonie maudite, de Raymond Rainville

Contrecoup, de Marie Laberge

Benamine et son destin, de Denis Monette

Place des Érables-T.1-Quincaillerie J.A. Picard & fils, de

Louise Tremblay D'Essiambre

Place des Érables-T.2-Casse-croûte chez Rita, de Louise Tremblay D'Essiambre

Dans le secret des voûtes-T.2-Les chemins inverses, de Josée Ouimet

Les collines de Bellechasse-T.3-Alice, Aline et Rosalie, de Marthe Laverdière

La prophétie des abeilles, de Bernard Werber

Le manuscrit de Birkenau, de J.R. Dos Santos (la suite du Magicien d'Auschwitz)

L'inconnue de la Seine, de Guillaume Musso

La folie des foules, de Louise Penny

Après, de Stephen King

BIOGRAPHIE

Il se voyait déjà!, de Mario Girard (Aznavour et le Québec)

BANDE DESSINÉE

Astérix et le griffon, de R. Goscinny et A. Uderzo

JEUNESSE

Un roman dont vous êtes la victime-Article 810, de Sylvain Johnson

La vie compliquée de Léa Olivier-T.13.1-Confinée, de Catherine Girard-Audet

La vie compliquée de Léa Olivier-T.13.2-Liberté, de Catherine Girard-Audet

Amulet-T.7-Feu et lumière, de Kazu Kibuishi

Billie Jazz-T.6-Une pyramide d'émotions, de Geneviève Guilbault

Parasites-T.1-La guêpe, de Marie-Eve Bourassa

Parasites-T.2-Les fourmis, de Marie-Eve Bourassa

ENFANTS

Nouvelle partie-T.3-Super lapin au Grand Prix, de Thomas Flintham

Nouvelle partie-T.4-Super lapin contre chef super lapin, de Thomas Flintham

Tout le monde! d'Elise Gravel

L'œuf modèle, de Jory John

Fafounet chez le docteur, de Louise D'Aoust

Fafounet chez ses grands-parents, de Louise D'Aoust

BONNE LECTURE!

JE VOUS SOUHAITE UN BEAU TEMPS DES FÊTES!

Andrée de Repentigny

Responsable bénévole

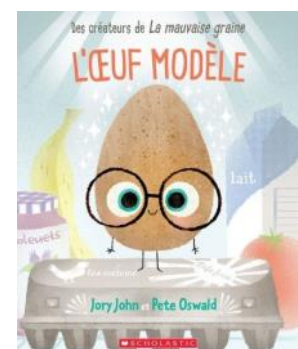
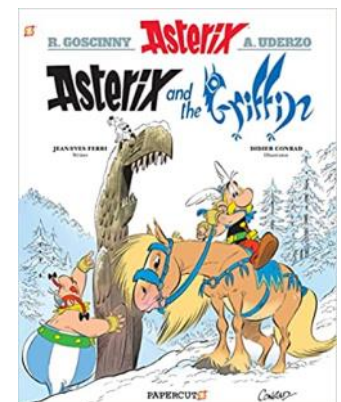
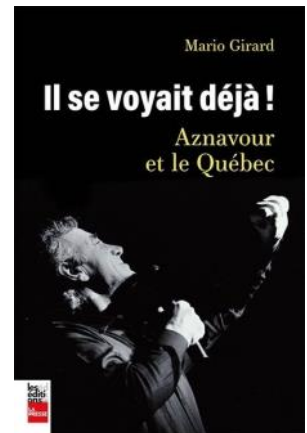
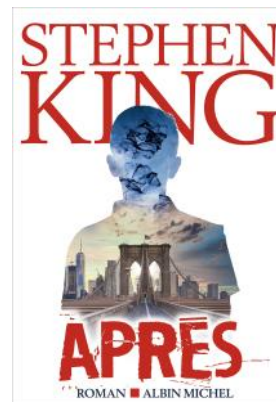
Bienvenue!

*Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00*

HORAIRE DES FÊTES

La Bibliothèque sera fermée

le 28 décembre et le 4 janvier.



À NOTER :

*Lors de votre visite, vous êtes invités(es) à
compléter un coupon pour le tirage
mensuel d'un certificat cadeau de \$25 à la
Librairie Marcel Wilkie inc.*

MUNICIPALITÉ DE YAMASKA

OFFRE D'EMPLOI

Aide préposé à l'entretien et à l'arrosage de la patinoire

Sommaire des tâches

Aider le préposé sénior à préparer la glace
Assurer le verrouillage et le déverrouillage de la roulotte

URGENT

Compétences exigées

Disponibilités pour travail de jour et/ou de soir et/ou nuit et/ou de fin de semaine
Bonne condition physique et intérêt à travailler en plein air
Sociable, autonome, honnête et débrouillard
Avoir plus de 16 ans

Poste saisonnier

Salaire: 17,50 \$ / heure

Fin de l'offre : 30 novembre 2021



Nous vous invitons à transmettre votre curriculum vitae par courrier, par courriel ou le déposer au bureau municipal au plus tard **le 10 décembre 2021, à 12h00** à l'attention de:

Madame Suzanne Francoeur
Directrice générale
Municipalité de Yamaska
100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0



HORAIRE DE LA PATINOIRE - Parc Léo-Guilbault, 100, rue Guilbault

Horaire régulier:

Lundi au vendredi: de 8h00 à 22h00
Samedi et dimanche : de 13h00 à 22h00



Horaire de la période des Fêtes :

24 décembre et 31 janvier : 13h00 à 16h00
25 décembre et 1^{er} janvier fermée
Du 26 au 30 décembre : de 13h00 à 22h00

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

N° **RY-75-2015-02** amendant le Règlement de construction no RY-75-2015 pour but de spécifier et prohiber certain type de fondation dans une zone de grand courant, afin de respecter les contraintes environnementales et de l'habitat faunique causer le béton coulé sur place pour les bâtiments principaux et accessoires.

Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Le présent règlement a pour but de spécifier et prohiber certain type de fondation dans une zone de grand courant, afin de respecter les contraintes environnementales et de l'habitat faunique causées par le béton coulé sur place pour les bâtiments principaux et accessoires.

Les dispositions suivantes sont susceptibles d'approbation référendaire :

Article 4 : Prohiber certain type de fondation dans une zone de grand courant et permettre la construction de fondation sur pieux.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter des zones auxquelles il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard des dispositions.

Une copie du résumé du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Identification des zones faisant l'objet du règlement et des zones contiguës

Le présent règlement s'applique sur une partie du territoire de la municipalité, plus spécifiquement dans les zones d'inondation identifiées au règlement de zonage numéro RY- 79-2015 et ses amendements de la municipalité.
(Voir annexe 1 et 2)

Les zones faisant l'objet du présent règlement sont localisées plus au nord de la municipalité.

Zones faisant l'objet du règlement	Zones contiguës aux zones faisant l'objet du règlement
Cartographie zone inondable situé Ag.16, Ag1, Ag2, Ag14, Hv.3, Hv4	Ag.16, Ag.13, Ag.14, Ag.2, Ag1, Hv.1, Hv.4, Ha.14,

Les zones visées par le règlement de modification sont décrites ci-après et apparaissent sur le plan de zonage, disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

La zone Ag.14 : est délimitée, au **Nord** par la Baie de Lavallière et La Grande Mare, au **sud** sur une distance de 120 m le long de la route Marie-Victorin Ouest de la limite de la Municipalité du côté de Saint-Robert jusqu'à la limite des propriétés côté nord de la rue J.-B.-Saint-Germain, à l'**Ouest** par la limite de la Municipalité côté de Saint-Robert, à l'**Est** approximativement le long du rang de l'île du domaine Est.

La zone Ag.16 : est délimitée, au **Nord** par la limite de la municipalité du côté de Saint-Anne-de-Sorel, au Sud par la limite de la Baie de Lavallière et La Grande Mare, à l'**Est** par la rivière de Yamaska excluant de la et d'autre de la rivière le petit Chenal, à l'**Ouest** par la limite de la municipalité du côté de Saint-Robert.

La zone Ag.13 : est délimitée de part et d'autre d'une distance de 120 m le long de la route Marie-Victorin Ouest entre la limite de la municipalité du côté de Saint-Robert jusqu'à la limite des propriétés côté nord de la rue J.-B.-Saint-Germain.

La zone Ag1 : est délimitée, au **Nord** par les terres en deuxième rang le long du rang de la Pointe-Du-Nord Est, au **Sud** le rang du Bois-de-Maska, à l'**Est** à une distance de 615 m du rang Grand-Chenal vers l'est, à l'**Ouest** par la rivière Yamaska.

La zone Ag2 : est délimité **au Nord** par la limite de la municipalité de Saint-François-du-Lac, **au Sud** du distance de 150 m le long du rang du Bois-de-Maska, **à L'Est** la limite de la municipalité de Yamaska, **à l'Ouest** à une distance de 615 m du rang Grand-Chenal.

La zone Hv.1 : est délimitée de part et d'autre du rang de l'île du Domaine Ouest à partir du chemin de l'île jusqu'au bout de la Rivière Le Petit Chenal.

La zone Hv.4 : est délimité, **au Nord** au bout du rang de l'île-du-Domaine Est, **au Sud** par le lot 5 079 074 en face du 209, rang de l'île-du-Domaine Est, **à l'Est** par la rivière de Yamaska, **à l'Ouest**, à 100 m du centre du rang de l'île-du-Domaine Est entre le lot 5 079074 en face du 209, rang de l'île-du-Domaine Est et la Baie de Lavallière.

La zone Ha.14 : est délimitée, **au Nord** par la propriété du numéro civique 299, rang du Petit Chenal, **au Sud** par la route de l'île, **à l'Ouest** à 100 m du centre du rang du Petit Chenal entre la route de l'île jusqu'au numéro civique 299, rang du Petit Chenal, **à l'Est** par le rang du Petit Chenal entre la route de l'île jusqu'au numéro civique 299, rang du Petit Chenal.

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;

Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 14 décembre 2021 ;

Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

4. Personnes intéressées :

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 14 décembre 2021.

Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;

Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 14 décembre 2021, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Absence de demandes :

Toutes dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 100, rue Guilbault à Yamaska, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Donné à Yamaska.

Ce 24^e jour du mois de novembre 2021

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Transport scolaire & voyages spéciaux



AUTOBUS BIBEAU INC.

Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

Courriel: jbibeau@bellnet.ca



5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404

- Bœuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques





JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
71, rue De Ramezay, bureau 101
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
450 742-3781
jean-bernard.emond.ric@assnat.qc.ca





LOUIS PLAMONDON
Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976
louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com  [LouisPlamondonBQ](https://www.facebook.com/LouisPlamondonBQ)



ÉCOCENTRE




Du 2 décembre au 26 mars inclusivement, l'écocentre sera ouvert du jeudi au dimanche, de 9 h à 16 h 00

Les matières acceptées à l'écocentre sont les matériaux de construction, les gros objets non réutilisables, les appareils électroniques, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les pneus, etc.

En cas de doute, consultez l'outil de tri disponible sur www.missionreduction.com et sur l'application mobile **MRC de Pierre-De Saurel +** (Google Play, App Store, Windows Store).

3145 Rue Joseph Simard, Sorel-Tracy
J3R 0E3

Décembre 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 	2	3	4 Guignolée de rue (de 10h à 14h)
5	6	7 Biblio (de 14h à 16h et de 19h à 20h)	8 	9	10	11
12	13	14 Biblio Conseil municipal (à 20h à la salle Léo-Théroux)	15 	16	17 Danse Noël Fadoq (17h30 salle Léo-Théroux)	18
19	20	21 Biblio	22 	23 Bureau municipal fermé	24 Bureau municipal fermé	25 Joyeux Noël 
26	27 Bureau municipal fermé	28 Bureau municipal et bibliothèque fermé	29 Bureau municipal fermé  	30 Bureau municipal fermé	31 Bureau municipal fermé	

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL
SERA FERMÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
DU 23 DÉCEMBRE 2021 AU 5 JANVIER 2022
INCLUSIVEMENT!**

Janvier 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2	3 Bureau municipal fermé	4 Bureau municipal et bibliothèque fermé	5 Bureau municipal fermé 	6	7	1 Bonno anné 8
9	10	11 Biblio (de 14h à 16h et de 19h à 20h)	12  	13	14	15
16	17	18 Biblio Conseil municipal (à 20h à la salle Léo-Théroux)	19 	20	21	22
23	24	25 Biblio	26  	27	28	29
30	31	<u>Aucune collecte d'encombrants</u>  = bac brun  = bac bleu  = bac noir  = Sapin				



COMPLICE des initiatives de sa communauté,
Desjardins est fier d'apporter son appui aux
activités de la région.

450 746 7000

 **Desjardins**
Coopérer pour créer l'avenir